

Motion des maires et présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle
pour maintenir les contrats aidés

Qu'est-ce qu'un contrat aidé ? C'est un contrat qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'insertion. Les collectivités locales ont recours à ces contrats car elles sont en prise directe avec le désarroi de ces personnes et elles jouent leur rôle d'amortisseur social en les recrutant, en les formant et dans de nombreux cas en les titularisant ensuite.

C'est pourquoi dans les domaines de l'accueil, du périscolaire, de l'extrascolaire, des crèches, de l'entretien des espaces verts, de la communication, de nombreuses personnes ont pu bénéficier d'un emploi qui a amélioré la qualité du service public. C'est un rapport gagnant-gagnant.

En cassant ce dispositif et surtout en le faisant de manière unilatérale et brutale, l'Etat a provoqué la détresse des personnes en contrats aidés qui devaient être renouvelées ou recrutées et la grande inquiétude des collectivités qui ne peuvent plus assurer leurs missions dans de bonnes conditions.

Les maires et présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle, à l'unanimité, demandent la réinscription des crédits permettant le lissage de ce dispositif, afin d'éviter la fermeture des services, notamment en milieu rural et dans les quartiers urbains dits sensibles.